

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0529

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Subventions aux partenaires pour l'année 2009**

service : **Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Pallega, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0529**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Subventions aux partenaires pour l'année 2009**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a voté, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerter, communiquer, éduquer au développement durable. Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009).

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine. Il est constitué de quatre axes de progrès pour les services communautaires et de quinze fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

Cette délibération présente la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

A partir d'une convention-type, une convention sera passée entre la Communauté urbaine et chacune des associations ou acteurs, donnant lieu à un suivi et à une évaluation de la part de la direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA). Chaque convention comprend trois annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association ou acteur, annexe n° 2 : modalités de réalisations des animations, annexe n° 3 : méthode de rendu et des bilans du programme d'activités).

Pour l'année 2009, il est proposé les partenariats suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable) :

. Oïkos (habitat écologique)	18 000 €
. Hespul (énergies renouvelables)	30 000 €

Le montant de 48 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du développement urbain (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable) :

. Robins des villes	38 100 €
---------------------	----------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie de l'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine d'une approche sociale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales) :

. association départementale d'éducation à la santé (ADES) Rhône	15 000 €
. centre social Champvert Lyon 9°	4 000 €
. groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine) Rhône-Alpes	12 600 €
. centres sociaux oullinois (ACSO)	6 000 €

Le montant total de 37 600 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable) :

. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	10 000 €
. Naturama	10 000 €
. Apieu mille feuilles	10 000 €
. Aremacs	5 000 €

Le montant total de 35 000 € pour ce domaine d'action est réparti entre la direction de la propreté (20 000 €) et la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation (15 000 €).

Ecoemballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable) :

. fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	20 000 €
. Les Péniches du val de Rhône	213 000 €
. Science et art	5 400 €
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	12 600 €
. Naturama	13 500 €
. Maison du fleuve Rhône	10 000 €

Le montant total de 274 500 € pour ce domaine d'action est réparti entre la direction de l'eau (pour Les Péniches du val de Rhône : 45 000 €, pour les animations à la station d'épuration de Pierre Bénite, Naturama : 13 500 €, Frapna : 12 600 €, fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 12 600 €, Science et art : 5 400 €), soit un total de 89 100 €, et par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation (fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 7 400 €, Les Péniches du val de Rhône : 168 000 €, Maison du fleuve Rhône : 10 000 €), soit un total pour la mission Agenda 21/éducation de 185 400 €.

Ce domaine d'action est fortement soutenu dans le cadre du 9° programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC).

L'Agence de l'eau RMC contribuera :

- à hauteur de 50 % au financement des Péniches du val de Rhône, soit une aide de 106 500 €,
- à hauteur de 50 % du programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite avec des associations (Frapna, Naturama, Science et art, fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit une aide de 22 050 €,
- à hauteur de 50 % du programme éducatif pour les animations de la fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique hors station d'épuration de Pierre Bénite, une aide de 3 700 €.

Ainsi, la Communauté urbaine sollicite l'Agence de l'eau pour un montant de 132 250 € ;

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du plan d'éducation au développement durable) :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement	5 000 €
--	---------

Le montant total de 5 000 € est pris en charge dans le cadre de l'Agenda 21 vallée de la Chimie par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21 ;

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action n° 7 du plan d'éducation au développement durable) et des déplacements (fiche action n° 8 du plan d'éducation au développement durable) :

. Apieu mille feuilles	32 000 €
------------------------	----------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable) :

. Centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) Rhône	15 000 €
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	27 000 €
. Naturama	5 300 €
. Rés'OGM info	3 860 €

Le montant total de 51 160 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable) :

. Arthropologia	9 000 €
. fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône)	21 000 €
. Naturama	18 000 €
. lycée horticole (Legta) Dardilly	2 000 €

Le montant total de 50 000 € est réparti entre la direction prospective et stratégie d'agglomération pour 25 000 € (Naturama : 10 500 €, Arthropologia : 4 000 €, Frapna : 10 500 €) et la direction de la voirie - ingénierie arbres et paysages pour les 25 000 € restants avec la répartition par acteur (Arthropologia : 5 000 €, Frapna Rhône : 10 500 €, Naturama : 7 500 €, lycée horticole (Legta) Dardilly : 2 000 €) ;

- dans le domaine des jardins (fiche action n° 12 du plan d'éducation au développement durable) :

. Côté jardins	10 000 €
. Arthropologia	3 000 €
. Naturama	16 840 €
. Cora Rhône	6 000 €

Le montant de 35 840 € est pris en charge par la délégation générale au développement urbain - mission écologie urbaine qui versera ce montant de 35 840 € à la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du plan d'éducation au développement durable) :

. Equisol	10 000 €
. Artisans du monde	10 000 €

Le montant total de 20 000 € est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du volet pédagogique de l'Anneau bleu (orientations générales liées au territoire) :

. Science et art	8 600 €
------------------	---------

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation ;

- dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 val de Saône :

. Science et art	8 000 €
. établissement public territorial Saône-Doubs (EPTB)	15 000 €

Le montant est pris en charge par la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21 (Science et art : 8 000 €, établissement public territorial Saône-Doubs (EPTB) : 7 000 €) et la mission Agenda 21/éducation établissement public territorial Saône-Doubs (EPTB) : 8 000 €,

soit, pour l'année 2009, un montant total de :	658 800 €
--	-----------

Le montant total est réparti entre :

- la direction de l'eau	89 100 €
- la direction de la voirie - ingénierie arbres et paysages	25 000 €
- la délégation générale au développement urbain - mission écologie urbaine	35 840 €
- la direction de la propreté	20 000 €
- la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21	20 000 €
- la direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation	468 860 €

Le montant total par acteur est de :

- Apieu mille feuilles	42 000 €
- Arthropologia	12 000 €
- Aremacs	5 000 €
- association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône	15 000 €
- Artisans du Monde	10 000 €
- centre social Champvert Lyon 9°	4 000 €
- association des centres sociaux d'Oullins (ACSO)	6 000 €
- centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) Rhône	21 000 €
- Côté jardins	10 000 €
- établissement public territorial Saône Doubs (EPTB)	15 000 €
- Equisol	10 000 €
- fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	20 000 €
- fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (Frapna) Rhône	70 600 €
- groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine) Rhône-Alpes	12 600 €
- Hespul	30 000 €
- lycée horticole de Dardilly (Legta)	2 000 €
- Maison du fleuve Rhône (Givors)	10 000 €
- Mouvement national de Lutte pour l'environnement (MNLE)	5 000 €
- Naturama	63 640 €
- Oikos	18 000 €
- Les Péniches du val de Rhône	213 000 €
- Rés'OGM	3 860 €
- Robins des villes	38 100 €
- Science et art	22 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la liste 2009 des subventions à attribuer pour un montant total de 658 800 €,
- b) - la convention type 2009 à conclure avec chaque bénéficiaire.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer les conventions avec les acteurs désignés ci-dessus,
- b) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, notamment l'Agence de l'eau, conformément à son 9° programme pour une aide à 50 % des frais pédagogiques engagés par l'association Les Péniches du val de Rhône et une aide de 50 % pour le programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite (Frapna, Naturama, Science et art, fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit un montant total d'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse de 132 250 €,
- c) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, en particulier auprès d'Eco-emballages sur l'éducation au tri des déchets.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2009, répartie de la manière suivante :

- budget annexe de l'eau - compte 674 300 - fonction 1111 - pour l'association Les Péniches du val de Rhône (15 000 €),
- budget annexe de l'assainissement - compte 674 300 - fonction 2222 - pour l'association Les Péniches du val de Rhône (30 000 €), Frapna (12 600 €), Naturama (13 500 €), Science et art (5 400 €), fédération du Rhône de la pêche et de la protection du milieu aquatique (12 600 €),
- budget principal/voirie - compte 623 800 - fonction 822 pour un montant de 25 000 € (arbres et paysages : Arthropologia, Frapna, Naturama, Legta de Dardilly), qui sera versé de la direction de la voirie - arbres et paysages à la direction prospective et stratégie d'agglomération,
- budget principal/propreté - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 1 100 - compte 0623 800 - fonction 812, pour un montant de 20 000 € (Apieu mille feuilles, Frapna, Naturama, Aremacs) qui sera versé de la direction de la propreté à la direction prospective et stratégie d'agglomération,
- budget principal/direction générale au développement urbain - mission écologie urbaine - compte 657 480 - fonction 830 - opération 102, pour un montant de 35 840 € (Arthropologia : 3 000 €, Cora Rhône : 6 000 €, Côté jardins : 10 000 €, Naturama : 16 840 €) qui sera versé à la direction prospective et stratégie d'agglomération,
- budget principal/direction prospective et stratégie d'agglomération/Agenda 21 développement durable - compte 0657 480 - fonction 830 - concernant Science et art : 8 000 €, Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) : 5 000 € et établissement public territorial Saône-Doubs (EPTB) : 7 000 € et Agenda 21, éducation au développement durable pour le montant restant de 468 860 €.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 747 800 - fonction 830 - centre de gestion 120 520 - direction prospective et stratégie d'agglomération - mission Agenda 21/éducation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.